

Etat des risques naturels et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du code de l'environnement

1. Cet état des risques est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral
n° 07 - 3605 du 3 octobre 2007 mis à jour le /

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse commune LE BLANC MESNIL code postal 93000
158 Avenue du 8 Mai 1945

Références cadastrales BH 155

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRn)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn prescrit oui x non
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation oui non x
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn approuvé oui x non

Les risques naturels pris en compte sont :

Inondation	Crue torrentielle		Remontée de nappe
Avalanche	Mouvement de terrain	x	Sécheresse
Séisme	Cyclone		Volcan
Feux de forêt	autre	X	Retrait - gonflement des argiles X Anciennes carrières

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRI)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRI approuvé oui non X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRI prescrit * oui non X

* Les risques technologiques pris en compte sont :

Effet thermique	Effet de surpression	Effet toxique
-----------------	----------------------	---------------

5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R. 563-4 et R.125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 relatifs à la prévention du risque sismique et délimitant de nouvelles zones de sismicité du territoire français.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 1 X zone 2 zone 3 zone 4 zone 5

pièces jointes

6. Localisation

extraits de documents ou de dossiers de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

- x Extrait de la carte du périmètre lié à la dissolution du gypse du PPRn approuvé le 18.04.85
 - x Carte des aléas liés au retrait-gonflement des sols argileux du PPRn prescrit le 23.07.01
- Extrait du plan cadastral

vendeur/bailleur - acquéreur/locataire

7. Vendeur - Bailleur- Nom prénom SAS OCEANIS PROMOTION
rayer la mention inutile

8. Acquéreur - Locataire Nom prénom XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
rayer la mention inutile

9. Date à ANTIBES

JURIS URBA SUD

2 place Général de Gaulle

06600 ANTIBES

Tél. 04 92 90 44 00 - Fax 04 92 90 44 01

SIREN : 349 960 872

Le présent état des risques naturels et technologiques est fondé sur les informations mises à disposition par le préfet de département.
En cas de non respect, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix.
[V de l'article 125-5 du code de l'environnement]

Commune :
LE BLANC MESNIL

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 16/06/2011
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

©2010 Ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BOBIGNY 1
IMMEUBLE CARRE PLAZA 15
PROMENADE JEAN ROSTAND 93022
93022 BOBIGNY CEDEX
tél. 0149155200 - fax
cdif.bobigny-1@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Lindley Community

Date: 2/2/79
 Location:
 Date:
 Name:
 Results of actualization: DDC 97 / 5000 / 10000





Périmètre de risque lié à la dissolution du gypse antéludien
(en application de l'article R. 111-3 du code de l'urbanisme)

COMMUNE LE BLANC-MESNIL



Zone de dissolution des poches de gypse antéludien



Limite communale

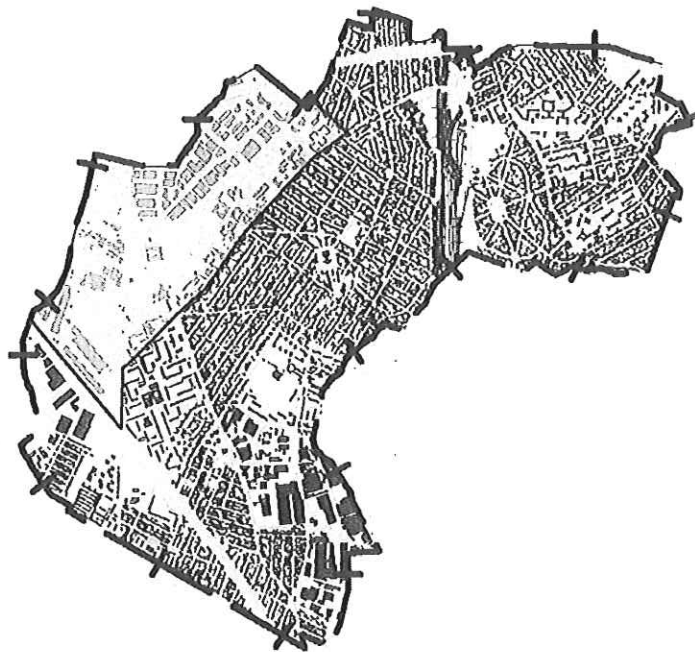
Sources

Aleas - DDE 93 / IGC
BD Topo Pays - © IGN 2002

Réalisation : DDE 93

Ech : 1/30000

N.B. Cette carte, à l'échelle du 1/30000, permet d'identifier les zones exposées sur l'ensemble du territoire de la commune. Cependant, la cartographie de référence qui représente le zonage réglementaire du périmètre de risque valant PPR a été réalisée à l'échelle du 1/5000. Elle doit être consultée pour toute localisation plus précise.



Ech : 1/30000